



Objectifs du TFP APS :

Acquérir les compétences nécessaires au passage de l'examen titre APS pour exercer l'une des activités de sécurité privée, régies par le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure. Obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS comme l'impose Le livre VI du **code de la sécurité intérieure** pour exercer l'activité d'agent de sécurité privée.

(Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité privée. Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans des situations et conditions courantes, non conflictuelles ou attentatoires. Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages. Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.)



Le Métier

- Le titulaire du TFP APS est un(e) professionnel(le) qualifié(e) compétent(e) pour assurer la sécurité dans les domaines de la protection des personnes, le secours à personnes, la surveillance et la protection des biens.

Débouchés : L'insertion professionnelle peut se réaliser sur des emplois offerts par : des entreprises disposant de leur propre service de sécurité / des entreprises prestataires de services en matière de sécurité / des structures du secteur public. Il peut s'agir d'une société de gardiennage, de surveillance, de télésurveillance, ou encore d'une entreprise offrant des services de prévention et sécurité.



Recrutement et pré-requis

Le candidat est accepté en TFP APS à l'issue d'un entretien individuel avec le responsable pédagogique, qui valide son dossier de candidature. **Pré-requis** : Être âgé(e) d'au moins 18 ans. / Savoir lire, écrire, comprendre, s'exprimer en langue française (Niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues) / Être en possession d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS et en cours de validité / ou d'une carte professionnelle à jour.



Organisation de la formation :

Le statut juridique retenu pour encadrer cette formation peut être le financement individuel, le Compte personnel de formation (CPF), ou transition professionnelle (anciennement CIF). Vous pouvez éventuellement obtenir une aide financière de la part de France Travail, selon votre situation. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap : RDV avec notre référent handicap : Mme Adeline SOETAERT

PROGRAMME

- **Nombre de participants** : 4 minimum, 12 maximum
- **Durée** : 175 heures + 1 journée d'examen

Contenu Programme

La formation est constituée de deux socles : un socle de base et un socle de spécialités APS.

Le socle de base dure 41 heures et se compose de 4 modules : - Secourisme : 14 heures / Environnement juridique : 17 heures / Gestion des conflits : 5 heures / Stratégie : 5 heures

Le socle de spécialité APS comprend 13 modules pour 134 heures : 3 modules d'approfondissement du socle principal et 10 modules complémentaires :

- - Module Environnement juridique (complément du tronc commun) : 5 heures /
- - Module Gestion des conflits (complément du tronc commun) : 9 heures
- - Module Stratégique (complément du tronc commun) : 2 heures
- - Module Prévention des risques d'incendie : 7 heures
- - Module Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7 heures
- - Module Sensibilisation aux risques terroristes : 13 heures
- - Module Professionnel : 45 heures
- - Module Palpation de sécurité et inspection des bagages : 7 heures
- - Module Surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 heures
- - Module Gestion des risques : 11 heures
- - Module Événementiel spécifique : 7 heures
- - Module Gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 heures
- - Module Industriel : 7 heures

Examen Validation

Il se compose d'une partie théorique sous la forme de 3 QCM.

Les questions portent sur les thématiques suivantes : la sécurité, la déontologie et la loi, la surveillance générale. Le candidat dispose de 90 secondes par question pour répondre grâce à un boîtier électronique.

Lors de la partie pratique, le candidat doit prouver ses compétences dans un contexte de mise en situation, préalablement tiré au sort. Il est évalué par un jury composé de 3 professionnels.

La validation du SST (Sauveteur Secouriste du Travail) fait également partie de l'épreuve pratique de l'examen du TFP APS.

Le TFP APS est accordé après l'obtention d'une note minimum de 12/20 à chaque épreuve.

<p><u>Moyens pédagogique</u></p>	<p>Cours théoriques et pratiques en présentiel. Salle de cours. Vidéoprojecteur. Supports pédagogiques papier et audio-visuels. PC Sécurité SSI, matériel de mise en situation. Un document de référence sera remis à chaque participant.</p> <p>Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire. Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p>
<p><u>Validation de la formation</u></p>	<p>Evaluation en cours de formation. / La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire. / Délivrance par l'ADEF d'un DIPLOME : Titre à Finalité Professionnelle Agents de Prévention et de Sécurité, à joindre lors de la demande de la carte professionnelle. (Diplôme Certifiant / niveau sortie V)</p>
<p><u>Intervenants</u></p>	<p>Formateur professionnel de la sécurité déclaré et validé par l'ADEF/ Titre RNCP niveau IV / SSIAP3 / formateur prévention des risques terroriste validé UNAFOS / formateur SST</p>

En priorité pour nous permettre d'effectuer votre demande d'autorisation préalable au CNAPS, transmettez nous par mail :

axe.formation@orange.fr

- **justificatif de domicile de moins de 3 mois :** facture d'électricité ou de gaz, quittance de loyer ou titre de propriété, facture d'eau, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, justificatif de taxe d'habitation, attestation ou facture d'assurance du logement, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement). (Si vous êtes hébergé, la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge, une lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de trois mois (pièce jointe au mail), un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant)
- **justificatif d'identité :** Pour les **ressortissants français** copie recto-verso d'un titre d'identité en cours de validité mentionnant la date et le lieu de naissance (carte nationale d'identité ou passeport).
- **Si vous êtes ressortissant étranger : Vous devez JUSTIFIER DE 5 ANS DE RESIDENCE EN France** (grâce aux 2, 3 ou plus derniers titres de séjour et/ou récépissés de demande)
- Pour les **ressortissants d'un État de l'Union européenne** copie recto-verso d'un titre d'identité en cours de validité mentionnant la date et le lieu de naissance (carte nationale d'identité ou passeport).
- **OU** Pour les **ressortissants étrangers, hors Union européenne**, copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité salariée. (si vous êtes né(e) en Polynésie Française ou à Wallis-et-Futuna, un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois)
- **Le document original équivalent au bulletin n°3 du casier judiciaire du pays d'origine** ou de provenance, de moins de 3 mois, accompagné d'une traduction en langue française effectuée par un traducteur certifié
- **Justificatif du niveau de connaissance de la langue française au moins égale au niveau B1** du carte européen : (parmi les exemples ci-contre : Diplôme national du Brevet /B1 ou niveau équivalent DELF ou DCL / BEP, CAP, CQP, TFP, ou autre titre enregistré au RNCP de niveau 3 / TCF équivalent au B1 de moins de 2 ans / attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour pays francophone, Algérie, Maroc, Tunisie)

AXE FORMATION



Vous accueillez :
18 rue Pierre Bontemps - 72100 LE MANS



Puis prendre RDV pour l'entretien de sélection avec : Mr Adrien DEBSI ou Mme Floriane GOUBY-CHAUSSE

02.43.41.43.76 ou axe.formation@orange.fr

TFP APS / Code RNCP : RNCP36648 - Dernière publication 04-07-2022 / AXE FORMATION : 79505972400018 - Agréé par l'ADEF sous le N° 72 23 03 28 01



AXE FORMATION PROPOSE EGALEMENT

- SSIAP1
- SSIAP2 (après un an de SSIAP1)
- SSIAP3 (après un niveau 3 ou 1 an de SSIAP2)
- Recyclage / Remise à niveau SSIAP1 (tous les 3 ans)
- MAC APS (Recyclage de votre carte pro. tous les 5 ans)
- SST
- MAC SST (Recyclage SST tous les 2 ans)
- Habilitation Électrique
- CAP Agent de Sécurité / diplôme éducation Nationale

www.axeformation72.fr